

Côte-d'Or

plus belles, plus sûres, nos routes



Avant travaux



Pendant travaux



Véloroute du Canal entre CHAMPAGNE et BOURGOGNE

Dans le cadre de sa politique cyclable adoptée en juin 2003, modifiée en novembre 2007, le Département a décidé de réaliser un réseau de 650 kilomètres de véloroutes et voies vertes. A ce jour, ce sont près de 225 km d'itinéraires cyclables réalisés dans le département.

Pour l'année 2010, ce nouvel itinéraire est sur le point d'être mis en service, à savoir :

- la Voie Verte du Canal entre Champagne et Bourgogne de MAXILLY-SUR-SAONE à BLAGNY-SUR-VINGEANNE (tranche 2010 de 15 km).

Présentation de l'aménagement et des travaux

Cet itinéraire se situe sur le chemin de halage du Canal entre Champagne et Bourgogne et a nécessité la signature d'une convention de superposition d'affectation entre Voies Navigables de France (VNF) et le Conseil Général de la Côte-d'Or.

Cet itinéraire est inscrit à la dernière version du schéma national des véloroutes et voies vertes.

Les techniques retenues pour la réfection du chemin de halage sont intéressantes à deux titres :

- choix du traitement en place avec liant « Ecovoie » provenant de cendres des centrales thermiques. Le bilan Carbone est dix fois plus avantageux qu'avec un traitement en place traditionnel,
- utilisation d'enrobé froid, moins consommateur d'énergie.

AMENAGEMENT . TRAVAUX . INGENIERIE . CONSTRUCTION . ENTRETIEN

Côte-d'Or

plus belles, plus sûres, nos routes



Pendant travaux



Après travaux



Objectif

Cette voie verte sera une source potentielle de retombées économiques conséquentes pour les acteurs locaux. On peut citer les chiffres de l'étude «fréquentation et impact du Tour de Bourgogne à vélo» (Bourgogne Tourisme - 2010) qui estime à plus de 30 000 euros / km / an les retombées pour les itinéraires cyclables en Côte-d'Or.

Cette pratique offrira aux Côte-d'Oriens la possibilité de pratiquer un loisir en toute sécurité en profitant des paysages et du patrimoine local.

1,440 M€ TTC de travaux financés par le Conseil Général

Maîtrise d'Ouvrage et d'Oeuvre

Les travaux, dont la maîtrise d'ouvrage a été assurée par la Direction Aménagement et Déplacements et la maîtrise d'oeuvre par la Direction des Agences (Agence Saône-Vingeanne), ont été attribués à :

- l'entreprise EUROVIA pour les infrastructures,
- l'entreprise France Clôture Environnement pour les garde-corps,
- l'entreprise LACROIX SIGNALISATION pour la signalisation.

L'entretien de la voie verte sera assuré par l'Agence de développement Territorial Saône-Vingeanne, avec notamment des patrouilleurs à vélo partant des centres routiers les plus proches de l'itinéraire.

Ce projet a bénéficié de fonds européens (FEAGA) à hauteur de 169 000 €.